

**COMMUNE DE
VEUREY VOROIZE
38113**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille dix neuf, le 23 Septembre, le Conseil Municipal de la Commune de VEUREY VOROIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Guy JULLIEN Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 Septembre 2019

PRESENTS : G ; JULLIEN, JM QUINODOZ, P RIGAUT, J TESSAIRE, V EUGENE, P HERAUD, D RIZET, JM MAY, C ZWOLAKOWSKI, A PIERRE,

ABSENTS EXCUSES : S LETEXIER, M RAMUS (A DONNE POUVOIR A J M MAY), P MONIER, JJ FRESSON

Aurore PIERRE a été élue secrétaire

**N° 61 /2019 OBJET : LANCEMENT D'UNE ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE AU
DECLASSEMENT D'UNE VOIE PIETONNE COMMUNALE POUR ECHANGE DE
TERRAINS PERMETTANT LE RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES ET LE
DEPLACEMENT DE LA VOIE PIETONNE INITIALE**

Le maire expose

VU le Code de la voirie routière et notamment l'article L141-3

CONSIDERANT que le bien communal sis au lieudit le Grand Chatelard était à l'usage piéton

CONSIDERANT la difficulté rencontrée aujourd'hui pour assurer le ramassage des ordures ménagères dans ce quartier

CONSIDERANT la proposition d'un riverain d'échanger :

-une parcelle de terrain sise au bord de la RD3 permettant la manœuvre des véhicules de ramassage des ordures

-une seconde parcelle sur laquelle la commune déplacerait la voirie piétonne faisant l'objet du déclassement

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE de lancer l'enquête préalable au déclassement du bien sis au Grand Chatelard du domaine public communal

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme
Guy JULLIEN
Maire

VOTANTS :11	CONTRE :0	ABSTENTIONS :0	POUR :11
-------------	-----------	----------------	----------

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE Reçu en Préfecture le : 25/09/2019 /publié le Commune de VEUREY VOROIZE séance du 23 septembre 2019



**COMMUNE DE
VEUREY VOROIZE
38113
38113**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille dix neuf, le 23 Septembre, le Conseil Municipal de la Commune de VEUREY VOROIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Guy JULLIEN Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 Septembre 2019

PRESENTS : G ; JULLIEN, JM QUINODOZ, P RIGAULT, J TESSAIRE, V EUGENE, P HERAUD, D RIZET, JM MAY, C ZWOLAKOWSKI, A PIERRE,

ABSENTS EXCUSES : S LETEXIER, M RAMUS (A DONNE POUVOIR A J M MAY), P MONIER, JJ FRESSON

Aurore PIERRE a été élue secrétaire

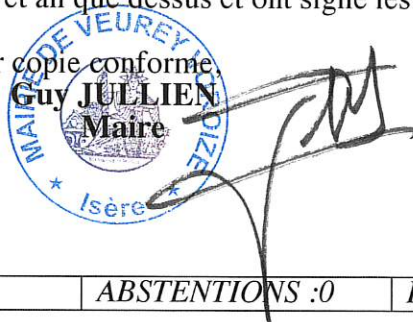
**N° 60 /2019 OBJET : OCTROI D'UNE PRIME A NOTRE STAGIAIRE EN CHARGE DU
PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE**

Monsieur le maire rappelle qu'une convention a été passée avec l'Institut des Risques Majeurs pour nous accompagner dans la réalisation d'un Plan Communal de Sauvegarde. A cet effet une étudiante stagiaire Louise LEMETTAIS a été recrutée pour une période de 6 mois allant du 1^{er} Avril au 30 septembre 2019. Au vu de la qualité du travail accompli et des résultats du rendu, Monsieur le Maire propose d'octroyer à Louise LEMETTAIS une prime de fin de contrat d'un montant de 600 €(SIX CENTS EUROS)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal
DECIDE d'octroyer une prime de fin de contrat à Mme Louise LEMETTAIS et
AUTORISE Monsieur le Maire à signer la dépense afférente.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme,
Guy JULLIEN
Maire



VOTANTS :11	CONTRE :0	ABSTENTIONS :0	POUR :11
-------------	-----------	----------------	----------

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE Reçu en Préfecture le : 25/09/2019 /publié le Commune de VEUREY VOROIZE séance du 23 septembre 2019

PREFECTURE DE L'ISERE
25 SEP. 2019
SECTION COURRIER 1

**COMMUNE DE
VEUREY VOROIZE**

38113

38113

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille dix neuf, le 23 Septembre, le Conseil Municipal de la Commune de VEUREY VOROIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Guy JULLIEN Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 Septembre 2019

PRESENTS : G ; JULLIEN, JM QUINODOZ, P RIGAULT, J TESSAIRE, V EUGENE, P HERAUD, D RIZET, JM MAY, C ZWOLAKOWSKI, A PIERRE,

ABSENTS EXCUSES : S LETEXIER, M RAMUS (A DONNE POUVOIR A J M MAY), P MONIER, JJ FRESSON

Aurore PIERRE a été élue secrétaire

N°59/2019 : OBJET : SUPPRESSION DE POSTE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a saisi le Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion pour avis sur la suppression :

- d'un poste d'AGENT DE MAITRISE à temps complet

En effet, l'agent qui occupait cet emploi a bénéficié d'un avancement de grade au titre de l'année 2019. Le Comité Technique Paritaire, dans sa séance du 19 septembre 2016 a émis un avis favorable pour cette suppression.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE de SUPPRIMER le poste cité ci-dessus

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme,
Guy JULLIEN
Maire



VOTANTS :11	CONTRE :0	ABSTENTIONS :0	POUR :11
-------------	-----------	----------------	----------

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE Reçu en Préfecture le : 25/09/2019 /publié le
Commune de VEUREY VOROIZE séance du 23 septembre 2019



**COMMUNE DE
VEUREY VOROIZE
38113**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille dix neuf, le 23 Septembre, le Conseil Municipal de la Commune de VEUREY VOROIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Guy JULLIEN Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 Septembre 2019

PRESENTS : G ; JULLIEN, JM QUINODOZ, P RIGAUT, J TESSAIRE, V EUGENE, P HERAUD, D RIZET, JM MAY, C ZWOLAKOWSKI, A PIERRE,

ABSENTS EXCUSES : S LETEXIER, M RAMUS (A DONNE POUVOIR A J M MAY), P MONIER, JJ FRESSON

Aurore PIERRE a été élue secrétaire

**N°57 /2019 OBJET : TRAVAUX D'EXTENSION DU RESTAURANT SCOLAIRE / CHOIX DU
SPS ET DU BUREAU DE CONTRÔLE**

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que dans le cadre de la réhabilitation de la cure en logements, il a été indispensable de consulter pour désigner un coordonnateur SPS et un bureau de contrôle

Après avoir procédé à une consultation, il propose de retenir

- l'offre de la Société BPH CONSULTING pour un montant de 2658.33 HT soit 3190.00 TTC pour la mission SPS
- l'offre du BUREAU APAVE 16 Avenue de Grugliasco 38431 ECHIROLLES pour un montant HT de 1697,50 € soit 2037 € TTC pour la mission CONTROLE TECHNIQUE DE CONSTRUCTION CTC TRAVAUX

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal

DECIDE de retenir les offres de la Société BPH CONSULTING pour la mission SPS et du bureau APAVE pour la mission de contrôle technique de la construction et

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes aux prestations acceptées.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme,
Guy JULLIEN
Maire



VOTANTS :11	CONTRE :0	ABSTENTIONS :0	POUR :11
-------------	-----------	----------------	----------

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE Reçu en Préfecture le : 25/09/2019 /publié le Commune de VEUREY VOROIZE séance du 23 septembre 2019



**COMMUNE DE
VEUREY VOROIZE
38113**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille dix neuf, le 23 Septembre, le Conseil Municipal de la Commune de VEUREY VOROIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Guy JULLIEN Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 Septembre 2019

PRESENTS : G ; JULLIEN, JM QUINODOZ, P PRIGAULT, J TESSAIRE, V EUGENE, P HERAUD, D RIZET, JM MAY, C ZWOLAKOWSKI, A PIERRE,

ABSENTS EXCUSES : S LETEXIER, M RAMUS (A DONNE POUVOIR A J M MAY), P MONIER, JJ FRESSON

Aurore PIERRE a été élue secrétaire

**N°56 /2019 OBJET : REHABILITATION DE L'ECOLE ELEMENTAIRE / CHOIX DU SPS ET
DU BUREAU DE CONTRÔLE**

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que dans le cadre de la réhabilitation de la cure en logements, il a été indispensable de consulter pour désigner un coordonnateur SPS et un bureau de contrôle

Après avoir procédé à une consultation, il propose de retenir

- l'offre de la Société BPH CONSULTING pour un montant de 5750 HT soit 6900 TTC pour la mission SPS
- l'offre du BUREAU APAVE 16 Avenue de Grugliasco 38431 ECHIROLLES pour un montant HT de 8 536.00 € soit 10 243.20 € TTC pour la mission CONTROLE TECHNIQUE DE CONSTRUCTION CTC TRAVAUX

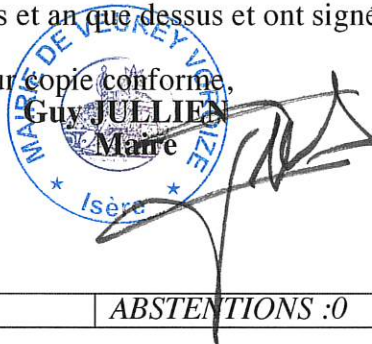
Après en avoir délibéré le Conseil Municipal

DÉCIDE de retenir les offres de la Société BPH CONSULTING pour la mission SPS et du bureau APAVE pour la mission de contrôle technique de la construction et

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes aux prestations acceptées.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme,
Guy JULLIEN
Maire



VOTANTS :11	CONTRE :0	ABSTENTIONS :0	POUR :11
-------------	-----------	----------------	----------

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE Reçu en Préfecture le : 25/09/2019 /publié le

Commune de VEUREY VOROIZE séance du 23 septembre 2019



**COMMUNE DE
VEUREY VOROIZE
38113**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille dix neuf, le 23 Septembre, le Conseil Municipal de la Commune de VEUREY VOROIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Guy JULLIEN Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 Septembre 2019

PRESENTS : G ; JULLIEN, JM QUINODOZ, P RIGAULT, J TESSAIRE, V EUGENE, P HERAUD, D RIZET, JM MAY, C ZWOLAKOWSKI, A PIERRE,

ABSENTS EXCUSES : S LETEXIER, M RAMUS (A DONNE POUVOIR A J M MAY), P MONIER, JJ FRESSON

Aurore PIERRE a été élue secrétaire

**N°55 /2019 OBJET : REHABILITATION DE LA CURE / CHOIX DU SPS ET DU BUREAU DE
CONTRÔLE**

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que dans le cadre de la réhabilitation de la cure en logements, il a été indispensable de consulter pour désigner un coordonnateur SPS et un bureau de contrôle

Après avoir procédé à une consultation, il propose de retenir

- l'offre de la Société BPH CONSULTING pour un montant de 5416,67 HT soit 6500 TTC pour la mission SPS
- l'offre du BUREAU APAVE 16 Avenue de Grugliasco 38431 ECHIROLLES pour un montant HT de 5771,50 € soit 6925,80 € TTC pour la mission CONTRÔLE TECHNIQUE DE CONSTRUCTION CTC TRAVAUX

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal

DÉCIDE de retenir les offres de la Société BPH CONSULTING pour la mission SPS et du bureau APAVE pour la mission de contrôle technique de la construction et

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes aux prestations acceptées.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme,

Guy JULLIEN
Maire



VOTANTS :11	CONTRE :0	ABSTENTIONS :0	POUR :11
-------------	-----------	----------------	----------

ACTE CERTIFIÉ EXECUTOIRE Reçu en Préfecture le : 25/09/2019 /publié le

Commune de VEUREY VOROIZE séance du 23 septembre 2019



**COMMUNE DE
VEUREY VOROIZE
38113**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille dix neuf, le 23 Septembre, le Conseil Municipal de la Commune de VEUREY VOROIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Guy JULLIEN Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 Septembre 2019

PRESENTS : G ; JULLIEN, JM QUINODOZ, P RIGALT, J TESSAIRE, V EUGENE, P HERAUD, D RIZET, JM MAY, C ZWOLAKOWSKI, A PIERRE,

ABSENTS EXCUSES : S LETEXIER, M RAMUS (A DONNE POUVOIR A J M MAY), P MONIER, JJ FRESSON

Aurore PIERRE a été élue secrétaire

**N°58/2019 : OBJET : ADHESION AU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE DES
RISQUES STATUTAIRES DU CDG 38**

Le Maire expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code des assurances ;

Vu la loi n°84.53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

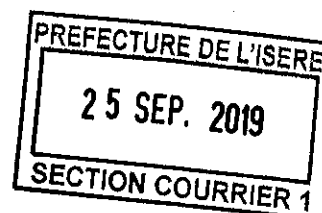
Vu le Décret n°86.552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi 84.53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissement territoriaux ;

Vu l'article 42.1 b de l'ordonnance n°2015-899 et les dispositions des articles 25-II.1°, 4° et 5° et 71 à 73 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, la consultation a été organisée sous la forme d'une procédure concurrentielle avec négociation ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du CDG38 en date du 9 juin 2015 approuvant les modalités de rémunération du CDG38 pour la mission de passation et gestion du contrat groupe d'assurance statutaire ;

Vu la décision d'attribution de la commission d'analyse des offres du CDG38 en date du 4 juin 2019 au groupement SOFAXIS / AXA du marché relatif à la prestation d'assurance des risques statutaires pour les collectivités et établissements affiliés et non affiliés au Centre de gestion et pour lui-même ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du CDG38 en date du 9 juillet 2019, autorisant le Président du CDG38 à signer le marché avec le candidat SOFAXIS / AXA ;



Le Conseil, après en avoir délibéré :

APPROUVE :

- L'ADHÉSION AU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE 2020-2023 PROPOSÉ PAR LE CDG38 À COMPTER DU 01/01/2020 ET JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2023.

- LES TAUX ET PRESTATIONS SUIVANTES :

Agents affiliés à la CNRACL :

Formule tous risques avec franchise en maladie ordinaire de 10 jours à un taux de 7,06 %

PREND ACTE que les frais de gestion du CDG38 qui s'élèvent à 0.12% de la masse salariale assurée, viennent en supplément des taux d'assurance ci-dessus déterminés ;

AUTORISE le Maire à effectuer toute démarche et signer tout acte nécessaire à cet effet.

PREND ACTE que la collectivité adhérente pourra quitter le contrat groupe chaque année sous réserve d'un délai de préavis de 6 mois.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme,
Guy JULLIEN
Maire



VOTANTS :11	CONTRE :0	ABSTENTIONS :0	POUR :11
-------------	-----------	----------------	----------

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE Reçu en Préfecture le : 25/09/2019 /publié le Commune de VEUREY VOROIZE séance du 23 septembre 2019

